CONCLUSION GÉNÉRALE

POUR UN ÉCOSYSTÈME ÉDUCATIF SOURD COHÉRENT, ÉQUITABLE ET CO-CONSTRUIT

« Nos muets disputent, argumentent et content des histoires par des signes. J'en ai vu de si souples et formés à cela, qu'à la vérité il ne leur manquait rien à la perfection de se savoir faire entendre. »

— Montaigne, Essais, 1578

L'éducation des enfants Sourds en France traverse une crise profonde, silencieuse, parfois invisible aux yeux du grand public mais criante dans les parcours réels. Ce rapport en dresse le tableau sans détour : les discriminations systémiques, les logiques d'exclusion masquées, les cloisonnements institutionnels persistants, les inégalités d'accès à l'information, à la langue, à la scolarité, à la réussite. Ce que révèle cette enquête collective, c'est un écart dramatique entre les promesses d'égalité et la réalité éducative vécue.

Mais ce rapport n'est pas seulement un constat : il est un appel. Un appel à la transformation. Un appel à repenser, non pas à ajuster. Un appel à bâtir un écosystème éducatif fondé sur la justice linguistique, la reconnaissance de la culture Sourde, et la pleine participation des premiers concernés : les enfants, les familles, les professionnels et les chercheurs Sourds. Il appelle également à une réforme profonde des pratiques professionnelles, à la construction d'une politique ambitieuse et transparente, et à la mobilisation des outils nécessaires pour garantir à tous les enfants Sourds un droit effectif à une éducation de qualité, dans leur langue et dans le respect de leur identité.

1. Nommer les discriminations, rompre avec les solutions minimales

Dès les premiers chapitres, le rapport met en lumière une série de discriminations systémiques dont les effets sont profonds, cumulatifs et durables. Il ne s'agit pas uniquement de négligences ponctuelles ou d'écarts de pratiques isolés. Il s'agit d'un fonctionnement global qui, par omission ou par ignorance, contribue à la marginalisation des enfants Sourds dans l'espace scolaire et universitaire. Les formes de discrimination relevées sont multiples : enfants punis pour avoir signé, jeunes privés d'interprètes, parents écartés des décisions éducatives, professionnels Sourds invisibilisés, obstacles à l'enseignement supérieur, absence d'indicateurs nationaux pour suivre les parcours bilingues...

L'un des mécanismes les plus insidieux identifiés est la logique du « mieux que rien ». Sous prétexte de bonne volonté, de pénurie de ressources ou d'isolement géographique, on propose à des enfants Sourds des solutions éducatives réduites, incomplètes, parfois même inadaptées, voire maltraitantes. Ces situations, qui seraient inacceptables pour des enfants entendants, sont ici tolérées. On considère souvent que « faire un peu » suffit, que « c'est déjà bien », sans mesurer les conséquences éducatives, sociales, identitaires de ce traitement différencié.

Cette logique est le symptôme d'un déni structurel : on ne considère pas encore pleinement l'enfant Sourd comme un élève de droit commun, porteur de besoins éducatifs légitimes. Au contraire, ses droits sont souvent conditionnés – à la disponibilité des moyens, à la bonne volonté des équipes, à la faisabilité institutionnelle. Or, il ne peut y

avoir d'égalité véritable sans reconnaissance pleine et entière de ces droits, ni sans les moyens concrets pour les mettre en œuvre.Accepter pour les enfants Sourds un niveau d'accompagnement inférieur, des environnements non signants, des professionnels non formés, c'est produire une éducation de seconde zone. Ce n'est pas une approximation tolérable, c'est une injustice. Cette acceptation du « sous-standard » doit cesser. Elle est en soi une forme de discrimination, souvent masquée derrière des discours de normalisation ou d'intégration bienveillante.

Nommer ces violences, c'est la première étape d'une transformation. Les invisibiliser, c'est les perpétuer. Ce rapport appelle à les reconnaître, à les documenter, et surtout, à y mettre fin.

2. Revaloriser la langue des signes comme langue d'enseignement à part entière

La langue des signes n'est ni un pis-aller, ni un outil de compensation, ni une option de dernière instance. Elle est une langue complète, structurée, expressive, visuelle, fondée sur une grammaire riche, et adaptée aux besoins cognitifs, sensoriels et sociaux des enfants Sourds. Elle est également le socle de leur développement linguistique, culturel et identitaire. Pourtant, elle reste encore trop souvent marginalisée dans les parcours scolaires, confinée au périscolaire ou tributaire des bonnes volontés locales.

Ne pas proposer la langue des signes dès la petite enfance, ne pas la rendre visible dans les établissements, ne pas former les enseignants à son usage, ne pas produire des ressources pédagogiques adaptées, c'est entraver le développement de l'enfant, mais aussi violer ses droits fondamentaux à l'éducation et à la langue. C'est ignorer la réalité anthropologique, neurologique et éducative des enfants Sourds, qui ont besoin d'un accès précoce et fluide à une langue pleinement accessible pour construire leur pensée, leur rapport au monde, leur estime de soi. Et plus largement, ne rien faire, c'est éteindre une culture, on peut parler de **génocide culturel.**

Comme le rappelle l'UNESCO, « **l'enseignement dans la langue maternelle améliore la qualité de l'éducation et favorise l'égalité des chances** ». Dans le cas des élèves Sourds, la langue dite « maternelle » varie : elle peut être le français, une autre langue orale, ou aucune langue pleinement acquise avant l'entrée à l'école. En revanche, la langue des signes constitue, pour nombre d'entre eux, la première langue réellement accessible, la seule langue naturelle qui leur permette un développement linguistique autonome dès le plus jeune âge. Elle est visuelle. Elle est gestuelle. Elle est collective. Elle est sociale. Elle est signifiante.

Ce n'est pas une langue de substitution, c'est **une langue de plein droit**. Elle doit donc être reconnue, promue, enseignée, transmise, pratiquée, pensée comme langue d'enseignement à part entière. Sa présence dans les établissements ne doit plus dépendre du hasard des affectations ou de l'implication ponctuelle d'un personnel signant. Elle doit figurer dans les programmes, dans les formations initiales et continues, dans les concours de recrutement, dans les manuels, dans les dispositifs nationaux.

Revaloriser la LSF, c'est refuser une hiérarchisation des langues fondée sur une norme auditive dominante, c'est défendre une véritable équité linguistique dans le champ éducatif. Il est temps que l'État garantisse ce droit fondamental, au même titre que l'accès

à l'écrit ou aux mathématiques. Car ce qui est en jeu ici, ce n'est pas seulement une méthode pédagogique, mais la reconnaissance d'un rapport au monde et d'un droit à l'éducation dans sa langue.

3. Poser un nouveau cadre éthique de la formation et des pratiques professionnelles

L'un des constats majeurs du rapport est la disjonction profonde entre les formations existantes dans le système éducatif et les réalités vécues par les enfants Sourds. Aujourd'hui, la majorité des cursus à destination des enseignants, des éducateurs spécialisés, des AESH, des psychologues, des interprètes, sont conçus sans implication réelle de professionnels Sourds, ni intégration des spécificités linguistiques et culturelles de la surdité.

Cette situation produit des effets délétères : méconnaissance des enjeux, reproduction involontaire de stéréotypes, invisibilisation de la culture Sourde, difficultés à entrer en relation pédagogique. Elle crée un déséquilibre fondamental entre les savoirs « savants » institutionnels et les savoirs « vécus » issus de l'expérience Sourde. Trop souvent, cette méconnaissance engendre des diagnostics erronés, des sous-estimations des compétences des élèves Sourds, ou des choix pédagogiques mal adaptés, voire inadaptés.

Il est donc impératif de repenser la formation professionnelle comme un espace éthique, fondé sur la réflexivité, la remise en question, l'apprentissage du regard minoritaire. Cela suppose d'instaurer des modules obligatoires sur la surdité, la LSF, la pédagogie bilingue LSF/français écrit, et la culture Sourde, au sein des masters MEEF et des cursus éducatifs. Il est tout aussi nécessaire de pérenniser ces formations en offrant un encadrement solide (postes de Maîtres de conférence, PAST, POST-Doctorat, etc.) et progressif, répondant au besoin du terrain.

Cela suppose également de créer des partenariats structurels entre universités et associations représentatives, entre formateurs Sourds et entendants, entre institutions et praticiens de terrain.

Le développement de cursus universitaires en Deaf Studies constitue une réponse fondamentale à ce besoin. Ces formations, déjà en place dans d'autres pays, permettent aux futurs professionnels de comprendre les enjeux sociolinguistiques, politiques et éducatifs liés à la surdité. Elles offrent aussi un cadre académique de valorisation des savoirs minoritaires, indispensables à une approche pédagogique inclusive.

Plus encore, il s'agit de repenser la notion même de « compétence » : être compétent pour accompagner un enfant Sourd, ce n'est pas uniquement maîtriser des outils techniques ; c'est reconnaître l'altérité linguistique, savoir construire un lien de confiance, adopter une posture respectueuse et coopérative. Cela nécessite d'intégrer dans les référentiels de formation une véritable éthique relationnelle, fondée sur le respect, la langue partagée, la valorisation de la diversité cognitive.

À travers cette refondation, c'est toute une dynamique de professionnalisation inclusive qui peut émerger : des enseignants formés à la LSF, des psychologues sensibilisés aux traumatismes langagiers, des interprètes capables d'intervenir en milieu scolaire, des éducateurs collaborant avec des professionnels Sourds... Ce maillage est la condition d'un écosystème éducatif juste, cohérent, respectueux des droits des enfants Sourds.

4. Co-construire les parcours avec les familles et la communauté Sourde

L'éducation d'un enfant Sourd ne peut être pensée sans sa famille. Et pourtant, comme le montre ce rapport, les familles – en particulier les parents entendants – sont souvent les grandes oubliées de l'organisation éducative. Trop souvent, elles sont confrontées à un parcours fragmenté, ponctué d'injonctions médicales, de choix imposés, d'un accompagnement partiel, et d'une absence criante de pluralité des points de vue.

Dans les premières années de la vie d'un enfant Sourd, les décisions sont lourdes : implantation ou non, choix de communication, orientation éducative, cadre institutionnel. Or, ces décisions sont rarement prises dans un contexte apaisé et éclairé. Les parents se retrouvent seuls, parfois culpabilisés, souvent mal informés, face à des professionnels de santé ou d'éducation qui présentent un seul modèle, celui de l'oralisation et de l'intégration. La LSF, lorsqu'elle est mentionnée, l'est souvent comme une alternative de dernier recours.

Il est essentiel de rétablir une relation de confiance, d'égalité et de co-construction entre familles et institutions. Cela passe par la diversification des accompagnements : présence de psychologues signants, interventions de professionnels Sourds, témoignages de jeunes adultes, partenariats avec des associations familiales et culturelles. Cela suppose également une information plurielle, accessible, transparente, délivrée dès le diagnostic, puis tout au long du parcours.

Le rôle de la communauté Sourde est ici fondamental. Elle ne doit pas être vue comme un contre-pouvoir militant ou une option communautaire, mais comme un réservoir de savoirs expérientiels, culturels et pédagogiques, capable d'offrir aux familles un appui, des modèles de réussite, des repères identitaires. Faciliter les rencontres entre parents et adultes Sourds, c'est briser l'isolement, prévenir la privation langagière, et permettre aux familles de s'approprier activement le parcours éducatif de leur enfant.

Redonner du pouvoir aux familles, c'est aussi refuser les dynamiques de disqualification implicites : celles qui minimisent la légitimité des parents à faire des choix, celles qui suspectent leur engagement, celles qui refusent d'entendre leur inquiétude ou leur intuition. Au contraire, une institution respectueuse écoute, informe, accompagne, sans prescrire ni contraindre. Elle s'engage aux côtés des parents, et non à leur place.

En intégrant les familles comme co-acteurs du projet éducatif, et en reconnaissant la communauté Sourde comme partenaire à part entière, on rompt avec une logique descendante pour construire un véritable écosystème d'émancipation et de dialogue. C'est aussi cela, la justice éducative.

5. Affirmer la pleine citoyenneté des professionnels Sourds

Le système éducatif français reste marqué par une sous-représentation persistante et structurelle des professionnels Sourds. Dans les écoles, les rectorats, les services de formation, les établissements médico-sociaux, leur présence est rare, voire inexistante. Cette absence n'est pas neutre : elle constitue une forme d'exclusion institutionnelle, et un obstacle à l'émergence d'un véritable pluralisme éducatif.

Cette marginalisation est souvent justifiée par des critères d'accès aux diplômes, par

la maîtrise imparfaite du français écrit, ou par des normes de sélection qui ne tiennent pas compte de la richesse des compétences pratiques, relationnelles et linguistiques des professionnels Sourds. Pourtant, ces critères, présentés comme neutres, fonctionnent comme des filtres d'exclusion indirects, ignorant les parcours, les savoirs expérientiels et l'expertise issue du vécu.

Il est urgent de remettre en question ce que le rapport nomme justement « diplômisme », c'est-à-dire la valorisation excessive des diplômes académiques au détriment de l'expérience de terrain et des compétences acquises autrement. La métaphore de la table à quatre pieds – connaissance, compétence, expérience, diplôme – illustre bien cette idée : un système stable repose sur l'équilibre entre toutes ces dimensions. En l'état, l'un des pieds est systématiquement amputé.

Reconnaître la légitimité des professionnels Sourds, ce n'est pas nier l'importance des qualifications : c'est refuser une hiérarchisation implicite des savoirs, qui place systématiquement les personnes entendantes en position d'expertise, même lorsqu'elles ne connaissent ni la LSF, ni les réalités de la communauté Sourde.

Il faut donc ouvrir des voies spécifiques d'accès aux métiers de l'éducation pour les personnes Sourdes, soutenir leur formation, créer des validations des acquis de l'expérience (VAE) réellement adaptées, intégrer des tuteurs signants dans les dispositifs universitaires, et garantir un accompagnement continu. Il ne s'agit pas d'un traitement de faveur, mais d'une mesure de justice, d'égalité et d'équilibre des représentations.

La présence de professionnels Sourds est également un levier pédagogique et symbolique : elle permet aux enfants Sourds de se projeter, de se reconnaître, de s'identifier. Elle participe à l'émancipation des élèves, à la création d'environnements linguistiquement riches, à la consolidation d'une culture scolaire plurielle. Elle donne aussi aux équipes mixtes Sourds/entendants une dynamique de complémentarité, d'enrichissement mutuel, et de décloisonnement des pratiques.

Affirmer la citoyenneté pleine et entière des professionnels Sourds, c'est transformer en profondeur le système éducatif, en le rendant plus juste, plus représentatif, plus cohérent avec les valeurs qu'il prétend porter.

6. Doter la politique éducative de moyens, d'indicateurs et d'une ambition nationale

Les constats dressés dans ce rapport dépassent largement les disparités locales ou les difficultés ponctuelles. Ils révèlent un dysfonctionnement structurel, qui ne pourra être résolu sans une politique éducative claire, ambitieuse et pilotée au niveau national. Les enfants Sourds ne doivent plus dépendre de la bonne volonté d'un chef d'établissement, de la sensibilité d'un rectorat ou de l'implication exceptionnelle d'un enseignant isolé. L'accès à une éducation de qualité, dans une langue accessible, doit devenir un droit universel, garanti par l'État.

Cela suppose d'abord un cadre politique volontariste : reconnaissance explicite de la LSF comme langue d'enseignement dans les textes de référence, définition de standards nationaux pour les parcours bilingues, objectifs chiffrés en matière de recrutement de professionnels Sourds et de formation en LSF. Cela suppose aussi une révision des moda-

lités de financement, qui aujourd'hui encore entravent l'accessibilité par des logiques comptables ou des répartitions inéquitables des moyens.

Mais une ambition politique n'est rien sans des indicateurs de suivi et d'évaluation. Il est aujourd'hui impossible de dresser un état précis de la scolarisation des enfants Sourds en France : pas de recensement centralisé, pas de données systématiques sur les parcours bilingues, pas de bilan des expérimentations. Le Baromètre santé des Sourds, les données locales sur la réussite au baccalauréat des élèves issus de classes bilingues, ou encore les enquêtes associatives doivent être systématisés, mutualisés, soutenus par l'institution. Il faut produire un diagnostic continu, transparent, et partagé, qui permette de guider les réformes et d'ajuster les politiques au plus près des besoins réels.

Par ailleurs, une politique éducative digne de ce nom ne peut ignorer la question des ressources pédagogiques : il est indispensable de créer un centre national de ressources bilingues, de soutenir la recherche en didactique LSF/français écrit, de faciliter la production de manuels accessibles, de former les éditeurs à la diversité linguistique. Trop de supports restent encore conçus uniquement pour des élèves entendants, ou dépendent du bricolage des équipes. Cette situation nuit à l'égalité des chances.

Enfin, une telle politique ne peut se faire sans les personnes Sourdes elles-mêmes. Leur implication dans les comités de pilotage, les équipes de recherche, les inspections, les conseils d'établissement est une garantie de pertinence, de justice, et de représentativité. Il ne s'agit pas simplement de consulter, mais de co-décider, à tous les niveaux.

Sortir de l'atomisation des initiatives, garantir l'universalité des droits, dépasser la logique expérimentale : voilà ce que doit être une véritable politique éducative en matière de surdité. Car l'égalité se construit et se pense grâce aux différences de chacun, en complémentarité, et non dans une norme audiocentrée.

7. Refonder l'éducation des enfants Sourds sur une logique de droits et de dignité

L'éducation ne peut être pensée comme une faveur, un service ou une prestation soumise à conditions. Elle est un droit fondamental, consacré par la Déclaration universelle des droits de l'homme, par la Convention relative aux droits de l'enfant, et par la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. Et ce droit ne peut être garanti que s'il est exercé dans une langue accessible, dans un environnement respectueux, avec des professionnels compétents et représentatifs.

Aujourd'hui encore, de trop nombreuses pratiques éducatives concernant les enfants Sourds relèvent d'une logique d'adaptation descendante : on tente d'intégrer ces enfants dans un modèle préétabli, conçu pour des enfants entendants par des adultes entendants, au lieu de construire une école plurilingue, plurielle et inclusive. Ce faisant, on alimente l'idée que ces enfants doivent s'adapter à l'école, et non que l'école doit s'adapter à eux.

Ce paradigme est à refonder. Il faut reconnaître l'enfant Sourd non plus comme un élève « à appareiller », « à intégrer », « à rattraper », mais comme un sujet de droit, porteur d'une langue, d'une culture, d'un potentiel propre. Cela implique de rompre avec la vision normative de la réussite scolaire, d'ouvrir des espaces pédagogiques bilingues, de valoriser les savoirs minoritaires, et d'honorer la diversité comme fondement de l'apprentissage.

«Il est absurde de vouloir baser l'enseignement des Sourds-muets sur la parole, de choisir directement la faculté qui leur manque pour principal instrument de leur instruction.[418] *»*

Roch-Ambroise Auguste Bébian,
enseignant Entendant bilingue, 1834

Ce basculement est profond. Il engage à transformer la formation, l'évaluation, les politiques d'orientation, la gouvernance scolaire. Il exige aussi une évolution du regard sociétal : passer d'une vision déficitaire de la surdité à une reconnaissance de la richesse des identités linguistiques et culturelles.

Certains penseurs sourds européens encouragent la communauté sourde à s'émanciper d'un vocabulaire négatif, fondé sur l'idée de manque ou sur une vision en creux de la surdité. Changer de regard sur la surdité suppose également une transformation du lexique qui lui est associé, afin d'affirmer que tout devient possible dès lors que les personnes sourdes se pensent et se vivent comme pleinement présentes au monde. Dans cette perspective, certains Sourds choisissent de se désigner par le terme « Sumain » plutôt que « Sourd ». Cette appellation exprime une identité sourde positive qui valorise la présence au monde plutôt que le manque, affirmant la surdité comme une manière d'être humaine à part entière, privilégiant l'initiative plutôt que la revendication d'accessibilité, et la participation plutôt que l'inclusion.

Ce qui est en jeu, au fond, c'est la dignité de ces enfants : le droit de penser, de créer, de rêver, d'évoluer dans leur langue. Le droit de ne pas être assignés à un parcours d'exception. Le droit de réussir sans renoncer à leur identité. Le droit d'être formés par des adultes qui leur ressemblent, les respectent et les reconnaissent.

Refonder l'éducation des enfants Sourds sur une logique de droits, c'est garantir que chaque choix éducatif – de la crèche à l'université – soit fait en tenant compte de leur intérêt supérieur, tel que défini par les textes internationaux. C'est aussi affirmer que la diversité linguistique et culturelle ne menace pas l'école républicaine : elle l'enrichit, elle l'élève, elle la rend plus juste.

Challenge 200
Construire un écosystème Sourd fondé sur une responsabilité collective : une urgence démocratique

Ce rapport, par sa richesse, la diversité de ses voix, la précision de ses analyses et la rigueur de ses constats, trace une voie. Il ne se contente pas de nommer les discriminations : il les expose dans leur complexité systémique, il les documente, il les contextualise, et surtout, il en montre les alternatives concrètes. Il démontre que des solutions existent, que des expériences réussies sont déjà à l'œuvre, et qu'une transformation structurelle est non seulement possible, mais urgente.

[418] Examen critique de la nouvelle organisation de l'enseignement dans l'Institution Royale des Sourds-Muets de Paris, publié en 1834 – Roch-Ambroise Auguste Bébian (1789–1839) fut un pionnier de l'éducation des enfants Sourds et l'un des premiers entendants à reconnaître la langue des signes comme langue d'enseignement à part entière. Défenseur acharné de l'accès à une instruction respectueuse des spécificités linguistiques des élèves Sourds, il s'opposa aux méthodes oralisantes dominantes de son époque. Son engagement a durablement marqué l'histoire de la pédagogie Sourde.

Ce que ce rapport révèle, c'est que l'exclusion n'est pas une fatalité. Elle est le produit de choix institutionnels, de dénis politiques, d'injustices linguistiques. Elle peut donc être inversée. À condition d'en prendre la mesure. À condition d'en faire une priorité. À condition d'en assumer la responsabilité.

Car il s'agit bien d'une responsabilité collective. Chaque acteur de l'écosystème éducatif – État, collectivités, enseignants, formateurs, chefs d'établissement, professionnels de santé, associations, chercheurs, familles – a une part de pouvoir, une part d'influence, une part de transformation à porter. Il ne s'agit plus de se renvoyer la faute.

La Fédération Nationale des Sourds de France, à travers ce rapport, affirme son engagement total dans cette construction. **Elle appelle tous les acteurs à sortir de l'immobilisme, à dépasser les cloisonnements et les schémas audiocentrés, à faire de l'éducation des enfants Sourds un enjeu national, éthique et démocratique.**

« Il y a une rencontre, qui conduit chacun à sortir de soi-même.[419] *»*

Halpern G., 2020

Par ailleurs, nous défendons la nécessité de reconnaître et de revendiquer l'existence de l'écosystème Sourd au sein du système éducatif, plutôt que de réduire l'éducation des jeunes Sourds à une simple démarche d'« inclusion », dont l'étymologie vient du latin *inclusio*, dérivé du verbe *includere*, formé de : *in* : « dans » et *claudere* (radical : *clud*) : « fermer », autrement dit : enfermer dans un espace clos.

Les jeunes Sourds, porteurs d'une identité, d'une culture et d'une langue propres, ont besoin de se retrouver, d'échanger et de construire leur trajectoire collective au sein de cet écosystème. Ils évoluent ainsi simultanément, par hybridation[420], dans deux mondes distincts : d'une part, une société dite « inclusive » façonnée par le regard et les normes des Entendants ; d'autre part, la communauté Sourde, structurée autour de ses propres repères linguistiques, culturels et sociaux.

Cette tension soulève la question du vivre-ensemble, si chère à l'Éducation nationale. Le modèle d'inclusion tel qu'il est actuellement conçu contraint encore trop souvent les jeunes Sourds à s'adapter à un environnement audiocentré et phonocentré, sans reconnaissance pleine de leur singularité culturelle. Dès lors, ne pourrait-on envisager une autre voie ? Ne pourrions-nous rêver d'une hybridation véritable, où Sourds et Entendants, à travers des parcours éducatifs et professionnels respectueux des spécificités de chacun dans l'objectif de vivre ensemble ?

Les enfants Sourds ont le droit de réussir, d'exprimer leur pensée, de rêver leur avenir dans leur langue. Il s'agit de justice. Car chaque jour d'attente est un jour perdu dans la vie d'un enfant. Et chaque enfant Sourd a droit à un avenir.

[419] Gabrielle Halpern, *Tous centaures ! Éloge de l'hybridation*, éd. Le Pommier, 2020.
[420] Gabrielle Halpern, « Ne dites plus " inclusion " quand vous parlez de handicap », 16 mai 2021, huffingtonpost.fr, en ligne, consulté en avril 2025.